

## RÈGLEMENT N° 23-523

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 16-431

**ATTENDU QUE** la municipalité a le pouvoir, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), de modifier son règlement de lotissement;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable d'augmenter la densité dans la zone 5.17-RUpu;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite déterminer les dimensions minimales des lots dans les zones 5.29-RUc et 5.31-RUc;

**ATTENDU QUE** la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 6 novembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR :** FRANÇOIS TANGUAY  
**ET APPUYÉ PAR :** CLAIRE ROCHER

### QUE LE CONSEIL ADOPTE LE RÈGLEMENT QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'article 49 du règlement de lotissement n° 16-431 de la municipalité d'Austin, concernant les dimensions minimales des lots et terrains, est modifié comme suit :
  - a) Par la suppression, dans le tableau n° 3, section concernant les zones « Rurale », de la zone 5.17-RUpu de la première ligne, qui prévoit notamment une superficie minimale de 40 000 m<sup>2</sup>;
  - b) Par l'ajout, dans le tableau n° 3, section concernant les zones « Rurale », d'une nouvelle ligne pour les zones 5.17-RUpu, 5.29-RUc et 5.31-RUc, qui se lit comme suit :

ZONES	SUPERFICIE m <sup>2</sup> (pi <sup>2</sup> )	LARGEUR m (pi)			PROFONDEUR m (pi)		
		Moyenne	Ligne avant dans corridor riverain	Face au cours d'eau, lac ou milieu humide	Hors corridor riverain	Dans corridor riverain	
						Non Riverain	Riverain
Rurale :							
5.17-RUpu, 5.29-RUc, 5.31-RUc	8 000 (86 114)	50 (164) <sup>(2)</sup>	50 (164)	30(98)	----	50 (164)	75 (246)

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Lisette Maillé  
Mairesse

---

Manon Fortin  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Avis de motion	6 novembre 2023
Adoption d'un projet de règlement	6 novembre 2023
Avis public pour assemblée de consultation	11 novembre 2023
Assemblée de consultation	27 novembre 2023
Adoption du règlement	4 décembre 2023
Entrée en vigueur (certificat de la MRC)	11 janvier 2024
Avis public d'entrée en vigueur	31 janvier 2024